

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 13 décembre 2022, a adopté le règlement suivant :

1367-2022 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1351-2022 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 18 ET 32(2)

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1367-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 décembre 2022.



Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier